

REUNION DU 2 JUILLET 2020

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socioculturelle de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2020

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, M. Olivier GOBIN, Mme GRASSIN Agnès, Mme GRASSIN Camille, M. LACAULT Eric, M. LEMAITRE Alain, Mme MARSAIS Mélanie, Mme MEZIERE Annick, M. PODEVIN Théophile, Mme ROBINO Gwenaëlle, M. Philippe WAROT et M. Matthieu WATTEAU.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du compte rendu à l'unanimité

Informations diverses

- Devis signé : Tatin Alexis :
 - Installation d'une borne de prises de courant camping Blandouet : 774.00 € ttc
 - Coffret électrique local sanitaire plan d'eau : 1 348.00 € ttc
 - Devis panneaux sentier pédagogique, deux propositions
 - Studio sauvage 356.40 € ttc
 - Alpha signalitic 480 € ttc
- Après avis du Conseil municipal, l'entreprise retenue est Alpha Signalitic pour un montant de 220.00 € ht.
- Dépôt de plainte déposé le vendredi 26 juin à la gendarmerie d'Argentré par Patrick COUSIN et Viviane DECAT pour plusieurs problèmes :
 - dégradations plan d'eau Blandouet et aux vestiaires au terrain de foot à St Jean Sur Erve,
 - menace matérialisée par écrit ou image sur les poubelles route de Saint Pierre (insultes)
 - gestes malveillants (barre de fer plantée dans la pelouse rue Nationale et pierres au cimetière à Saint Jean).
 - SDIS : élections des représentants des communes et E.P.Cl. au conseil d'administration du SDIS (4 réunions par an). M. LACAULT Eric se propose candidat. Le vote aura lieu en septembre 2020.
 - Lecture du compte rendu de la réunion à la 3C du mardi 30 juin à 19h. M. le Maire demande au conseil municipal de se porter volontaire pour siéger aux différentes commissions :
 - Performance – ressources humaines et finances : M. Patrick COUSIN
 - Economie : Mme Nadège GENESLAY
 - Affaires sociales : Mme Gwenaëlle ROBINO
 - Patrimoine – Techniques : M. Jean-Claude BOUGEANT et M. Rémi BEAUPIED

- Environnement : Mme Viviane DECAT

N°1 : Approbation des comptes de gestions 2019

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le conseil municipal,

- **DECLARE** que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2 Approbation des comptes administratifs 2019

- **Budget principal 2019**

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget général 2019.

Dépenses de fonctionnement : 481 143.79 €

Recettes de fonctionnement : 569 778.19 €

Résultat de l'exercice : 88 634.40 €

Résultat cumulé : 266 162.94 €

Dépenses d'investissement : 175 768.26 €

Recettes d'investissement : 223 182.63 €

Résultat de l'exercice : 47 414.37 €

Report cumulé : 3 036.71 €

Résultat cumulé : 50 451.08 €

Le conseil municipal est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget principal conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le conseil municipal,

- **ADOpte** le compte administratif du budget principal 2019

- **Budget lotissement de l'Allée Vertes 2019**

Dépenses de fonctionnement : 6 377.33 €

Recettes de fonctionnement : 6 377.33 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Résultat cumulé : 6 817.91 €

Dépenses d'investissement : 6 377.33 €

Recettes d'investissement : 6 377.33 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Résultat cumulé : 0 €

Le conseil municipal est invité à adopter le compte administratif 2019 du budget principal conformément aux documents transmis.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le conseil municipal,

- **ADPOTE** le compte administratif 2019 du budget du lotissement de l'Allée verte

N°3 : Affectation des résultats

- **Budget principal 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le conseil municipal,

- **AFFECTE** au R002 un montant de 205 274.08 €
- **AFFECTE** au 1068 un montant de 60 888.86 €
- **AFFECTE** au D001 un montant de 50 451.08 €

- **Budget lotissement de l'Allée Vertes 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, maire.

Après avoir entendu les comptes administratifs,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,

Votants : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le conseil municipal,

- **AFFECTE** au R002 un montant de 6 817.91 €

N°4 : Vote des budgets primitifs 2020

Présentation des budgets

- **Budget principal 2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 594 725.30 €	RECETTES : 594 725.30 € R002 : 205 274.08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES: 170 € 413.93 € RAR 2019 : 111 339.94 € D001 : 50 451.08	RECETTES : 197 332.36 € R1068 : 60 888.86 €

- **Budget lotissement Allée Verte 2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture du budget Lotissement qui se présente en dépenses et recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 6 377.33€	RECETTES : 13 195.24€ R002 : 6 817.91€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 6 377.33€	RECETTES : 6 377.33€

N°5 : Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage concernant le curage du plan d'eau avec le SBEMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe)

Madame Viviane DECAT, maire délégué de Blandouet donne lecture de la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage concernant le curage du plan d'eau avec le SBeMS.

Préambule : Dans le cadre des travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Erve, le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe propose des aménagements sur les différents obstacles à la continuité écologique. L'étude a été confiée à Hydro Concept, il propose de déconnecter le plan d'eau de la rivière pour avoir le statut « d'eau close ». La commune sera associée lors de la Commission d'Appel d'Offres relative aux travaux sur le site et par la suite lors des réunions de chantier.

La délégation donnée au SBeMS par la commune, l'est pour effectuer les tâches suivantes (curage des vases et enlèvement, rampe d'accès au plan d'eau et installation de chantier).

Le budget prévisionnel est de 22 580 € ht.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage concernant le curage du plan d'eau avec le SBeMS
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

N°6 : Redevance d'occupation du domaine public – Enedis 2020

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de l'électricité.

Pour l'année 2020 le montant de cette redevance s'élève à 212 € pour la commune de BLANDOUET – SAINT JEAN.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 212 € par Enedis pour la RODP année 2020

QUESTIONS DIVERSES

- **Prévoir dates :**
 - **Préparation de conseil = 27/08/2020 à 10h30**
 - **Conseil municipal = 03/09/2020 à 20h30**
 - **commission « gestion des salles, des plans d'eau et informations communales » (pour préparer le bulletin municipal) = 24/09/2020 à 20h30**
 - **AVIS A LA POPULATION : Si vous souhaitez des masques en tissus supplémentaires, vous pouvez en retirer à la mairie de Saint Jean Sur Erve et à la mairie de Blandouet aux horaires d'ouvertures de la mairie**

Fin de séance à 23h30